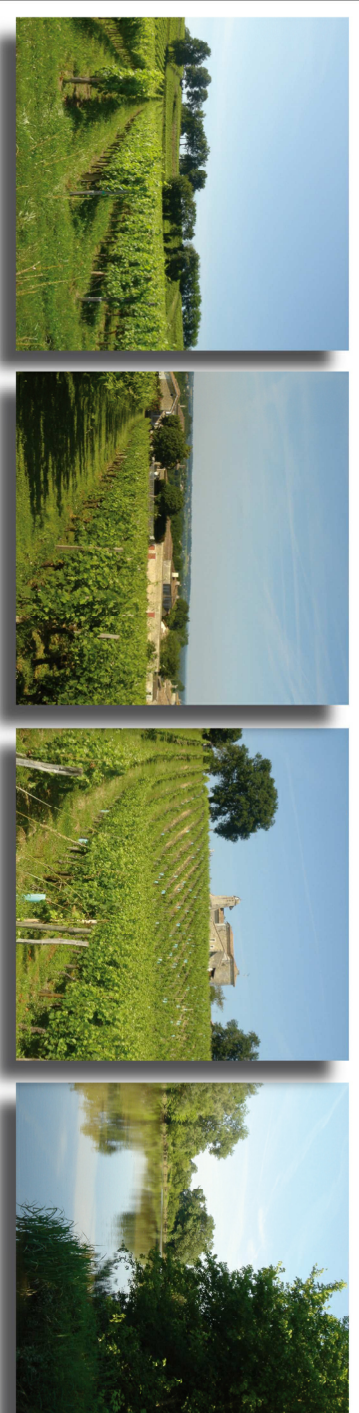


SAILLANS

PLAN DE ZONAGE ET RÉSERVATIONS



Dossier approuvé en séance du
Conseil Municipal du 06/01/2014

Dossier soumis à l'avis du maire
du 06/01/2014 au 07/07/2014

Dossier approuvé en séance du
Conseil Municipal du/...../.....

1. Réserve de Patrimoine

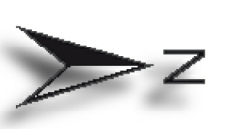
2. R.P.A.N.

3. Contraintes environnementales d'aménagement

4. Réserve de

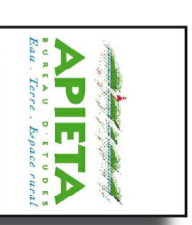
5. PLAN DE ZONAGE ET DES
RÉSERVATIONS

6. Annexes



ECHELLE : 1/5000

APRÉTA



PHYSIAIS

Légende

ZONES URBAINES

U: Zones urbanisées différenciées selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat

Ua Zone urbaine: Le bourg

Ub Zone urbaine de moyenne densité

AL: Zones à urbaniser différenciées selon la présence ou non des réseaux au droit de la zone et de l'échelonnement de l'urbanisation

AN Zone à urbaniser

ZONES AGRICOLES

U: Zones réservées à la pratique de l'agriculture où seules sont autorisées les constructions liées et nécessaires à l'activité agricole

A Zone à vocation agricole

ZONES NATURELLES

N: Zones protégées où seules est autorisé l'aménagement des bâtiments existants avec ou sans changement de destination

N Zone naturelle de protection

AUTRES DELIMITATIONS

Emplacement réservé

Espace boisé classé

Bâtiments pouvant bénéficier du changement de destination

Espace vert intérieur (protégé au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

PETIT PATRIMOINE NON CLASSE A PROTEGER AU TITRE DU TITRE DU L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

- 1 Lavoir du hameau de Le Faure
- 2 Lavoir du ruisseau de Reynaud
- 3 Lavoir du hameau des Bernardz
- 4 Lavoir du hameau de Les Struliez
- 5 Lavoir du hameau de Bois Vert
- 6 Lavoir de la Pasquière
- 7 Croix de Reynaud
- 8 Croix du château La Vieille Croix
- 9 Réseau de haies bocagères

Liste des emplacements réservés

n°	fonction	bénéficiaire	surface
1	élargissement voie	commune/CG33	3960m ²
2	agrand. salle des fêtes et création d'un parking	commune	1983 m ²
3	agrand. cimetière	commune	694 m ²
4	Création d'une passerelle sur l'isle	commune	3433 m ²

